

***Economie Sociale et Solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques  
territoriales***

*Nantes, 29-30 Septembre 2008*

Texte définitif

Denis Malabou, Maître de Conférences en Sciences Economiques (HDR) à l'Université de Limoges, Laboratoire d'Analyse et de Prospectives Economiques (LAPE), Faculté de Droit et de Sciences Economiques, 5, Rue Felix Eboué 87031 Limoges Cedex.

Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Limousin, 14, avenue Adrien Tarrade, 87100 Limoges.

[denis.malabou@orange.fr](mailto:denis.malabou@orange.fr)

Atelier : « Les dynamiques entrepreneuriales de l'économie sociale »

**« L'analyse de l'économie sociale : un changement de paradigme est-il nécessaire ? »**

Résumé

L'objectif de notre contribution consiste à rechercher le cadre d'approche synthétique qui permettrait de caractériser la **dynamique spécifique de l'économie sociale et solidaire** (ESS) en éléments paradigmatiques communs. Dans un premier temps, nous utilisons la notion de **statut des biens** et ressources : privés, collectifs, marchands, publics, afin de déterminer des critères d'homogénéité. Dans un second temps, et à cette même fin, nous utilisons la notion de **nature des biens** : production finale (*output*), ou facteur de production (*input*). Nous essayons de faire ressortir à travers ces deux approches les caractéristiques d'identification communes aux structures de l'ESS, afin de lui donner une visibilité et une lisibilité.

*Abstract*

*This paper draws on the necessity to search for arguments that could suggest a specific dynamic for the non-profit sector. A first classification scheme is developed according to the status of goods, whether they are private, public or collective. We tend to prove non-profit sector seems relevant furnishing collective goods. A second classification scheme is developed according to the nature of goods, outputs or inputs. We tend to prove non-profit sector performance is understated mostly by the fact that it focuses on input rather than on output while developing its activity.*

## Introduction

*« Les économistes ont déclaré que le consommateur était absolument incompetent en ce qui concerne la technologie industrielle ou commerciale, que par conséquent vouloir lui conférer la direction des entreprises, c'était abolir la division du travail, c'était un programme régressif. A ceci nous répondons que le consommateur n'a pas la prétention de produire lui-même tout ce qu'il consomme et que pour cela il continuera à employer les mêmes spécialistes que par le passé : seulement il veut que ceux-ci travaillent à son service au lieu de travailler au service d'un intermédiaire, qu'ils travaillent à la seule fin de satisfaire à ses besoins le mieux et le plus économiquement possible, et non, comme sous le régime capitaliste, à seule fin de procurer des profits à l'entrepreneur. »*

Charles GIDE, Cours d'Economie Politique, tome premier, septième édition, Sirey, 1921.

Pour les praticiens tout comme pour les chercheurs en Economie Sociale et Solidaire (ESS), la méthodologie de qualification de ses structures et de sa spécification bute sur trois écueils :

- La difficulté, d'une part, à concilier et à rassembler en un groupe homogène les structures qui définissent l'économie sociale d'un point de vue statutaire, (*critère du statut* : coopératives, mutuelles, associations, fondations) avec celles qui définissent l'économie solidaire du point de vue de leurs objectifs (*critère de l'objet social* : insertion par l'activité économique, microcrédit, réseaux d'échange, commerce équitable).
- D'autre part, la difficulté à concilier au sein-même de structures aux critères communs, d'immense entités, de nature privée, ou semi-publique, avec des structures et/ou de simples initiatives décentralisées et opérant au niveau le plus fin. (*critère de la taille* : empires coopératifs vs petites SCOP, puissantes associations de délégation de service public vs petites entités associatives...).
- Enfin, la difficulté à concilier en un groupe homogène les structures de l'ESS opérant sur des Régions et Pays différents (*Non profit sector* anglo-saxon, Coopératives régionales italienne, *Sociedades laborales* espagnoles... : *critère du territoire*).

Paradoxalement, en dépit d'une telle diversité, les acteurs de l'ESS, mais aussi les chercheurs en ESS légitiment couramment le rassemblement de tels critères, pourtant discriminants, en associant leur pouvoir de lobbying en des instances régionales, nationales et internationales pour les premiers, et en appliquant des démarches méthodologiques communes pour les seconds.

L'objectif de notre contribution consiste donc à rechercher le cadre d'approche synthétique qui permettrait de caractériser la **dynamique spécifique de l'ESS** en éléments paradigmatiques communs.

Dans un premier temps, nous utilisons le cadre général de la caractérisation, en sciences économiques, du **statut des biens** et ressources : privés, collectifs, marchands, publics, et qui va nous permettre de déterminer des critères d'homogénéité de l'ESS.

Nous cherchons à démontrer que :

- Les structures entrepreneuriales de l'Economie marchande (société de capitaux) utilisent des ressources privées, collectives et publiques à des fins privées,
- Les structures de l'ESS (sociétés de personnes) utilisent des ressources privées, collectives et publiques à des fins collectives et publiques. (*Critère du statut des biens*).

Cette approche nous permettra d'expliciter :

- la quasi-parfaite adéquation entre les questions environnementales et sociales aux réponses de l'ESS dans ses productions.
- le fait que l'entrepreneuriat en ESS demeure au service des territoires, et non l'inverse, comme c'est le cas pour les autres types d'entreprises.

Dans un second temps, nous utilisons le cadre général de la caractérisation, en sciences économiques de la **nature des biens** : production finale (*output*), ou facteur de production (*input*).

Nous cherchons à démontrer que :

- Les structures entrepreneuriales classiques de l'Economie marchande privilégient systématiquement les logiques d'**output**, ce qui a pour effet de conduire inexorablement leur mode de fonctionnement vers une gouvernance **actionnariale**,

- Les structures de l'ESS privilégient systématiquement les logiques d'**input**, ce qui a pour effet de conduire inexorablement leur mode de fonctionnement vers une gouvernance **sociétariale**, (*critère de la nature des biens*).

Cette approche nous permettra d'expliciter :

- la difficulté, pour les paradigmes néoclassiques et leur mode d'analyse (individualisme méthodologique) de reconnaître les spécificités de l'ESS,
- les problèmes de légitimation et de reconnaissance de l'ESS dans les politiques publiques actuelles et à venir.

### **I Du statut des productions entrepreneuriales de l'économie sociale.**

Les dirigeants actuels de têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire : CPCA<sup>1</sup>, CRES(S)<sup>2</sup>, CNLAMCA<sup>3</sup>, CEGES<sup>4</sup>, pour ne citer qu'elles, ainsi que les nombreuses Fédérations et Unions, font régulièrement face aux interrogations légitimes de leurs adhérents quant à l'homogénéité et la cohérence desdits réseaux. Le critère du *statut*, qui qualifie juridiquement ou administrativement certaines de ces structures suscite en effet de vifs débats, face à la dynamique contemporaine de l'économie solidaire qui pour sa part met en avant le critère de *l'objet social*, sans préjuger du statut, à l'image des structures d'insertion qui revêtent pour un bon cinquième d'entre elles une forme juridique classique (SA, SARL, EURL). Si au niveau desdites têtes de réseaux, le débat entre praticiens est loin d'être clos, la réflexion théorique en la matière s'avère elle aussi balbutiante (Nahapétian, 2006). Il semble que le crible de Charles Gide : « *l'économie croit à la nécessité et à l'efficacité de l'organisation voulue, réfléchie, rationnelle* » ne suffise plus à nous rendre la sphère de l'économie sociale et solidaire (ESS) cohérente.

Les difficultés ne s'arrêtent en outre pas à la question des *statuts vs objet social*. La dynamique contemporaine de l'entrepreneuriat en ESS voit coexister des structures de grande taille (auparavant coopératives et mutualistes : cf. la dérive « *coopitaliste* » des empires financiers dénoncée par les chercheurs québécois, mais désormais associatives, tant il est

---

<sup>1</sup> Conférence Permanente des Coordinations Associatives.

<sup>2</sup> Chambres Régionales de l'Economie Sociale (et Solidaire).

<sup>3</sup> Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives.

<sup>4</sup> Conseil des Entreprises, employeurs et Groupements de l'Economie Sociale.

courant de recenser en nos régions des associations de plus de 500 salariés) et des microstructures coopératives ou associatives.

La question posée tant aux praticiens qu'aux chercheurs (outre celle de la relation entre les immenses entités de l'ESS et celles de la sphère purement marchande et financière) est celle de la conciliation des activités sur le critère de la *taille* en un groupe commun.

Enfin, la dynamique actuelle de l'ESS caractérise différemment les structures en fonction de leur ancrage territorial (*critère du territoire*). Non seulement la possibilité intrinsèque d'une démarche décentralisée permet à ces structures de s'adapter au territoire qui lui révèle sa propre demande sociale, mais elles impriment aussi au milieu local des pratiques ou des traditions, (Demoustier, 2006).

Il en résulte diverses praxis rendant une fois de plus ces entités difficiles à englober en un ensemble homogène. L'objectif de notre propos n'est certes pas de trancher de tels débats, mais de tenter d'apporter des éléments agrégatifs qui soient susceptibles de rendre plus lisible la dynamique actuelle des structures de l'ESS, auprès de ses praticiens, de ses chercheurs et éventuellement de ses financeurs.

## **1- Du statut des biens en économie sociale.**

Pour ce faire, nous proposons de partir de l'analyse contemporaine du statut des biens et services : privé, collectif et public, et qui a récemment fait l'objet d'une réflexion approfondie par un groupe interdisciplinaire au cours d'un colloque du Centre Cournot pour la Recherche en Economie, intitulé « *Secteur public, secteur privé : quelles frontières ?* », organisé en 2003.

Si l'ESS en tant que telle n'apparaît pas systématiquement au centre des préoccupations du colloque, l'approche retenue nous semble permettre cependant le repérage de points communs et de critères de regroupement, autour de la définition dynamique des types de biens et services<sup>5</sup>.

A partir des définitions canonique et classique d'un bien public, que nous rappellerons, nous caractériserons les transformations majeures du concept qui campent l'économie du XXIème siècle.

Trois critères sont couramment admis par les économistes pour définir un bien public pur (appelé aussi externalité totale) :

---

<sup>5</sup> Pour la commodité de l'exposé, nous assimilerons les services aux biens, de façon à ce que les expressions : biens publics, biens collectifs, biens privés incluent implicitement la notion de service.

- Son caractère collectif,
- Son caractère gratuit ou quasi-gratuit, (non marchand, au sens de l'INSEE)
- La difficulté à exclure d'un bien public un agent qui ne souhaite pas le financer, souvent réglée par le droit, c'est-à-dire l'obligation de consommer (nous sommes par exemple réputés consommer du service public audiovisuel, et payons la redevance, même si nous prétendons ne regarder que des chaînes privées).

Arrêtons-nous dans un premier temps sur ces critères de définition du bien public :

- Le caractère collectif d'un bien s'appuie sur la notion de « non-rivalité » : sa consommation par un agent n'est pas exclusive d'un autre. Remarquons dès ce premier niveau d'analyse que l'offre de l'ESS (non seulement associative, mais aussi coopérative et mutualiste, y compris dans ses formes les plus expérimentales comme les SCIC<sup>6</sup>) possède statutairement cette caractéristique. Par ce biais d'une part, l'ESS refuse de cantonner son offre et s'oblige au contraire vis-à-vis de tous ses membres sans exclusion, mais d'autre part elle est fondée sur une proportion de bénévolat, qui au sein de son action (associations) ou de sa gouvernance (coopératives, mutuelles..) constitue une ressource collective non pré-affectée si ce n'est précisément au projet collectif. De même, le fruit de l'activité de l'offre de biens collectifs est à son tour mis en commun, à l'exemple des réserves impartageables, qui caractérisent le socle de dévolution désintéressée de l'actif net et de propriété collective aux mutuelles et aux coopératives (Institut Français des Administrateurs, 2006).

Tous ces éléments font que le caractère collectif des biens fournis par l'ESS la distingue des entreprises de capitaux privés, même lorsqu'elles sont productrices de biens collectifs (une société privée de spectacle, par exemple).

- Le caractère non-marchand d'un bien public est, dans le cas de l'ESS, moins explicite. Les coopératives, les mutuelles et de plus en plus, les associations intègrent leurs prestations dans les filières marchandes et tarifaires de la sphère concurrentielle. Mais les arguments avancés par les acteurs de l'ESS pour conférer à son offre (notamment dans le cadre des marchés publics) un caractère collectif assorti de demandes de prise en compte des critères sociaux<sup>7</sup> correspondent précisément au caractère non-marchand, bénévole, désintéressé de tout ou partie de son activité. L'*output* final des structures de l'ESS (prestation collective) ainsi

---

<sup>6</sup> Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

<sup>7</sup> Et qui font d'ailleurs réagir les concurrents du secteur marchand, comme en atteste en Europe la volonté de certains lobbys libéraux de mettre fin à de tels critères dans les processus de passation de marchés publics.

proposé au marché a d'ores et déjà intégré la double nature de l'offre : son aspect certes marchand mais aussi les composantes non négligeables d'amoindrissement de ses tarifs à savoir: bénévolat (cas des associations), rémunération plus modeste des dirigeants (cas des coopératives), principes d'équité dans la tarification (cas des mutuelles).

- Enfin, tout ce qui peut distinguer l'offre de l'ESS (biens collectifs) de celle des administrations ou des externalités totales (biens publics purs) réside dans son caractère non obligatoire.

D'une part parce que son financement peut s'effectuer par des voies privées, d'autre part parce que son domaine peut se circonscrire à un territoire, un secteur, une population donnés. Cela dit, à l'intérieur desdits territoires, secteurs et population, l'offre de l'ESS peut parfaitement revêtir un caractère de bien public, aux sens classiques de l'équité et du financement collectif indirect. C'est ainsi par exemple, que le secteur du service à la personne, lorsqu'il est proposé par une structure de l'ESS, prend dans certains départements français l'aspect d'un service public à part entière.

Notons pour terminer que quand l'offre de services publics n'existe pas ou plus dans une zone donnée, l'ESS identifie spontanément la demande et vient s'y ajuster par le biais de création d'associations ou de décentralisation d'activité mutualistes et coopératives. C'est la théorie de l'agent pivot, que nous avons développée depuis 1996<sup>8</sup>.

En tout état de cause, nous retiendrons la caractéristique minimaliste mais commune à toute l'offre de l'ESS à partir de la notion de statut d'un bien : celle d'une offre structurée de biens collectifs.

## **2- Du statut des biens dans une optique dynamique.**

L'idée fédératrice d'un statut commun à toute offre possible de l'ESS comme bien collectif est renforcée par la quadruple dynamique actuelle de la notion de bien public, énoncée par Gazier et Touffut (2006) :

*i-« Le bien public est désormais reconnu non comme objet naturel, une situation de fait (...) mais comme un construit social. L'identification et la gestion d'un bien public dépendent*

---

<sup>8</sup> Cette théorie, adaptée des travaux de Groves et Clarke, spécifie globalement qu'un agent est identifié agent-pivot dès lors que son engagement à financer un service public est affiché, qu'il le paie effectivement, ou que son refus de le financer est affiché, et qu'il peut être surtaxé pour cela. De nos jours, de nombreux militants associatifs jouent un tel rôle dans la fourniture de services collectifs, en payant de leur bénévolat ledit service, et en faisant bénéficier la communauté.

*d'une succession de choix* ». Or depuis Jean-Jacques Rousseau (définition de l'Association dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert), nous savons que la caractéristique de toute structure de l'ESS réside précisément dans sa nature de *construit social*. Constat confirmé par Gide (1900) : « Elle (l'économie sociale) *croit à la nécessité et à l'efficacité de l'organisation voulue, réfléchie, rationnelle.* »

ii- La seconde transformation majeure du concept de bien public repose sur son caractère désormais international et transfrontalier, notamment dans les domaines suivants :

- La connaissance, l'ensemble des savoirs,
- L'environnement et la prise en compte au plan mondial de ce que Teilhard de Chardin appelait la « noosphère »,
- La solidarité internationale.

Dans le domaine de la connaissance, la gestion contemporaine des brevets par le marché n'est pas optimale, dans la mesure où leur diffusion ne permet pas à leurs propriétaires de s'enrichir sans appauvrir ses acquéreurs. En revanche, la diffusion des savoirs à travers les organisations internationales de l'ESS (ACI, CEP-Cmaf, CCACE, EURESA...<sup>9</sup>), de même que le *benchmarking* et l'adaptation des expérimentations de l'ESS d'un pays à un autre sont aujourd'hui usuelles en ESS. Ceci nous paraît illustrer le fait que la production de connaissances par l'ESS s'opère à des fins collectives, même si elles sont issues d'entités individuelles.

Dans le domaine de l'environnement, outre l'aspect fondamental, -quoique sous-estimé (Malabou, 2008) de l'apport des associations, le rôle des O.N.G., et dont les liens de parenté avec l'ESS ne sont pas à démontrer semble bien plus efficace que les solutions de marché, ou encore des accords entre Etats.

Dans le domaine de la solidarité internationale enfin, la Charte de l'économie sociale, réactualisée en 2001 par la CEP-Cmaf rejoint concrètement la nécessité conceptuelle d'une prise en compte transfrontalière des préoccupations de l'ESS.

iii- Une troisième caractéristique de la dynamique des biens publics est la prédominance de la nature *multi-acteurs* de leur production. Comme l'explicitent Gazier et Touffut (*ibid*) : « *S'il est reconnu depuis longtemps que la production des biens publics met en jeu des interactions*

---

<sup>9</sup> Respectivement Alliance Coopérative Internationale, Conférence européenne permanente des coopératives, mutualités, associations et fondations, Comité de coordination des associations coopératives européennes, rassemblement européen d'entreprises d'assurance de l'économie sociale, (liste en tout état de cause non exhaustive).

*multiplés(...), la nouveauté est l'insistance sur les coopérations et les partenariats multiples qui sont nécessaires pour élaborer ou fournir efficacement les biens publics. » Or à la lumière de nombreux débats (au demeurant souvent stériles) sur l'opposition public-privé, nationalisation vs privatisation, les gestionnaires de l'ESS observent une convergence de vue sur les effets favorables d'une mixité d'acteurs dans la fourniture de ces biens. Les formes contemporaines institutionnalisées d'entrepreneuriat comme les SCIC, mais aussi la montée en puissance des associations au sein des actions territoriales des collectivités illustrent ces interactions qui, une fois de plus, confèrent une place centrale aux structures de l'ESS.*

*iv- « Enfin, une dernière nouveauté apparaît, largement conséquence des trois autres : la nature intrinsèquement dynamique des biens publics, dans leur reconnaissance comme dans leur gestion. En effet, la prise de conscience des interdépendances et des interactions reconfigure lentement, en permanence, le champ de ce qui relève ou non de la responsabilité publique. », Gazier et Touffut (ibid). Les Puissances publiques contemporaines, territoriales, nationales et internationales, sont en effet au stade de la découverte de la nature sans cesse renouvelée des biens publics (environnement, éducation, gestion des migrations, risques sanitaires...), et à ce titre interrogent explicitement l'ESS quant à leur gestion. Les grandes entités productives actionnariales en sont pour leur part à rechercher des configurations de biens publics (normes comptables internationales, degré d'éthique de l'ingérence, responsabilités sociétales et environnementales...), et à ce titre interrogent implicitement l'ESS. Il n'en va pas de même des structures de l'ESS qui ont depuis leur origine dû prendre conscience de telles interdépendances et reconsidérer ce qui relevait ou non de la responsabilité publique : depuis la nécessité originelle de se penser comme un *construit social*, jusqu'à ses expérimentations très contemporaines, comme le commerce équitable, qui met en œuvre concrètement une offre de services collectifs (crèches, écoles, coopératives...) à partir d'un réseau de distribution marchande et ce, d'un continent à l'autre.*

De telles réflexions nous semblent interpeller une analyse appropriée de l'ESS et par l'ESS. En effet, nous venons de voir dans un premier temps que la définition commune à tout organisme, à toute structure de l'ESS résidait dans le caractère collectif de son offre. Par ailleurs, nous avons vu que la spécification de l'offre de biens collectifs dans un cadre dynamique faisait revêtir aux structures de l'ESS un rôle de tout premier ordre, comme identifiantes des besoins collectifs, comme guide des choix collectifs et comme orientatrices de ces besoins et de ces choix.

Cette approche « conceptuelle », qui présente l'avantage de fédérer des structures aux apparences différentes autour de leur positionnement en termes d'offre de biens collectifs nous permet d'expliquer à tout le moins un certain nombre des qualités « de terrain » de l'ESS que sont :

- la quasi-parfaite adéquation entre les questions environnementales et sociales aux réponses de l'ESS dans ses productions.
- le fait que l'entrepreneuriat en ESS demeure au service des territoires, et non l'inverse, comme c'est le cas pour les autres types d'entreprises.

Partant de ces constats, autant « conceptuels » que « de terrain », le questionnement autour du statut des biens, doit pouvoir s'enrichir d'un autre, celui de leur nature. En effet, si l'ESS prend conscience de sa mission de fournisseur de bien collectif, elle doit en prendre acte et dans ce cas, réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour y aboutir et à ce titre, reconfigurer ses objectifs de résultats que les indicateurs contemporains de la « performance » sont pour l'heure incapables de refléter. D'où la nécessité de recentrer en une thématique cohérente, la mesure de la performance de l'ESS, ce que nous allons chercher à faire en une seconde partie.

## **II De la nature des productions entrepreneuriales de l'économie sociale.**

Nous utiliserons nos réflexions précédentes, ainsi que le cadre général de la caractérisation, en sciences économiques de la **nature des biens** : production finale (*output*), ou facteur de production (*input*), pour chercher à démontrer que :

- Les structures entrepreneuriales classiques de l'Economie marchande privilégient systématiquement les logiques d'**output**, ce qui a pour effet de conduire inexorablement leur mode de fonctionnement vers une gouvernance **actionnariale**,
- Les structures de l'ESS privilégient systématiquement les logiques d'**input**, ce qui a pour effet de conduire inexorablement leur mode de fonctionnement vers une gouvernance **sociétariale**, (*critère de la nature des biens*).

### **1. De la logique d'output en économie (néo-)classique**

Les enseignements contemporains, mais aussi la recherche en sciences économiques s'inspirent majoritairement de l'individualisme méthodologique qui, si l'on doit le caractériser

à grands traits, modélise l'activité des agents économiques en fonction d'objectifs propres comme autant de fonctions à optimiser sur la courte période. Sans caricaturer l'évolution actuelle de la gouvernance des entreprises cotées en bourse, nous pouvons la caractériser de la façon suivante :

Les entreprises maximisent leurs profits sur la courte période. Leurs détenteurs (les actionnaires) maximisent pour leur part la rentabilité de leurs investissements sans tenir compte d'autres critères<sup>10</sup>. Un moyen privilégié de cette double maximisation réside dans la recherche de situations non ou peu concurrentielles, qui confère aux entreprises un pouvoir de marché (Malabou, 1999). Cette recherche a le plus souvent lieu sur les marchés financiers (OPA, fusions-acquisitions, concentrations...).

Une telle logique a pour conséquences :

- De mettre l'investissement et l'emploi (les deux principaux *inputs* de la représentation néo-classique de l'entreprise), mais aussi d'autres formes d'*input* (progrès technologique, formation) au service de la performance à court terme de l'*output*, y compris lorsque le marché organise volontairement la rareté pour constituer une rente. Dans un contexte mondialisé, l'adaptation des *inputs* à l'*output* se traduit entre autres par d'importants flux de délocalisations dont l'impact sur les territoires est négligé.
- De concentrer l'appropriation des firmes aux mains d'actionnaires d'autant plus puissants qu'ils sont moins nombreux.

Les prix d'équilibre reflétant une telle réalité sont donc orientés à la hausse (organisation mondiale de la rareté), ce qui tout en garantissant la performance de l'*output*, exclut un nombre croissant de consommateurs (les domaines de l'alimentation, des médicaments et du pétrole en sont les plus caractéristiques, mais il en est bien d'autres).

Par ailleurs, les outils contemporains de la mesure comptable de la performance des outputs ne sont pas définis par un arbitre neutre (comme la puissance publique, ou des O.N.G. de services collectifs), mais par quatre firmes anglo-saxonnes<sup>11</sup> qui ont la même « *représentation d'une entreprise exclusivement tournée vers les investisseurs, destinée à maximiser le profit pour ses propriétaires et dont on peut faire commerce comme de toute autre marchandise. Cette vision fait fi de l'entreprise en tant qu'institution sociale, immergée dans la société, et*

---

<sup>10</sup> C'est ainsi que le jeune étudiant peut aujourd'hui lire dans certains manuels anglo-saxons de micro-économie que les structures privées de soins médicaux sont plus rentables que les structures associatives (*non profit sector*) du même champ ; nous n'en fournirons pas la référence...

<sup>11</sup> PricewaterhouseCoopers, KPMG, Ernst&Young, Deloitte Touche Tohmatsu.

*elle est dépourvue de toute considération pour les autres parties prenantes.* », (Capron et Chiappello, 2005). A l'aune d'une telle approche, les performances des agents économiques qui ne privilégient pas l'approche optimisatrice et exclusive de l'*output* sont sous-valorisées quand elles ne sont pas disqualifiantes.

Examinons à présent les éléments d'analyse qui font que les entités productives de l'ESS se distinguent de celles précédemment décrites, éléments distinctifs d'une certaine forme d'économie mais qui précisément, fédèrent ces entités d'apparence diverses et dispersées.

## 2. De la logique d'input en ESS

*« Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs **au moyen** d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».* Alliance Coopérative Internationale, 1996.

Cette définition-même nous semble contenir les arguments essentiels de notre propos.

D'une part, elle confère à la notion d'entreprise un statut de « moyen » et non de « fin », mais d'autre part, elle met en lumière les éléments qui pour l'heure, sont insuffisamment pris en considération pour une juste mesure de la performance. Notons qu'elle serait parfaitement adaptable (à quelques nuances près) aux définitions de l'association, de la mutualité, des structures d'insertion par l'activité économique et des fondations.

Reprenons-en les termes :

- « Association autonome » : l'autonomie en exergue à cette définition sous-entend l'impossibilité d'appropriation de son capital (réserves impartageables, pourcentage de capitaux externes plafonné à 49%). Le terme association lui confère pour sa part un aspect collectif.
- « de personnes volontairement réunies » : la notion de volontarisme est importante, dans la mesure où ramenées au rang d'*input* (par la quantité de travail qu'elles y fournissent), lesdites personnes ont fait le choix de cette association et ne peuvent donc pas être considérées a priori comme utilisables, instrumentalisables, au service de l'*output*, ce malgré elles.
- « pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs » : l'objectif ainsi spécifié est éloigné économiquement mais aussi sociologiquement de ceux des firmes analysées précédemment. La logique de l'*input* est ici explicite, puisque les

coopérateurs ainsi définis considèrent non seulement leur outil de travail, mais aussi leur participation à l'activité comme autant de moyens d'épanouissement. Notons en outre que les domaines cités dépassent clairement les simples préoccupations économiques.

- « au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective » : l'entreprise, tout comme son activité et donc ses performances sont placées au rang de moyen, la notion de propriété collective renforce par ailleurs sa nature de construit social : l'*input*, homme ou machine n'est aliénable qu'au service de l'entité collective.

- « et où le pouvoir est exercé démocratiquement » : outre les bienfaits d'une gouvernance démocratique en termes de participation et de motivation, largement explicités entre autres par l'Ecole américaine des Relations Humaines<sup>12</sup>, on y remarquera bien que ce sont les moyens de parvenir à la performance qui comptent plus que les objectifs.

Au-delà de simples définitions institutionnalisées, la pratique de la gouvernance en ESS révèle un second élément distinctif, qui est celui de la *double qualité*.

« *Le principe central d'organisation d'une entreprise d'économie sociale est celui de la double qualité qui désigne le fait que les acteurs sociaux qui constituent les bénéficiaires de l'action entreprise sont également les sociétaires de l'entreprise.* » (Draperi, 2006).

Pour ramener l'analyse à notre approche, nous pourrions dire que les acteurs sociaux qui constituent les bénéficiaires de l'*output* en constituent également les *inputs*. C'est ainsi que dépassant le critère distinctif de l'ESS décrit par Fauquet (1935) et reposant sur le principe politique d'égalité des personnes dans les assemblées, nous pouvons lui adjoindre le principe économique du partage équitable de l'*output* entre les *inputs*. Stock options, golden parachutes, revenus élyséens des dirigeants sont autant de vocables impossibles à intégrer en la phraséologie de l'économie sociale et solidaire (voir par exemple Andreck, 2004).<sup>13</sup>.

Enfin, nous devons prendre en compte l'élément quasi essentiel de l'activité économique de l'ESS qu'est le bénévolat, fédérateur par excellence des structures qui s'en revendiquent. Le bénévolat, d'un point de vue intrinsèque, revendique la suprématie des moyens sur celle des résultats. En effet, un engagement bénévole, quel qu'il soit, ne spécifie rien sur les résultats et la performance, mais se donne, en termes de moyens, sur des bases qui doivent être

---

<sup>12</sup> Certains auteurs de ladite Ecole, comme Elton Mayo se sont largement inspirés et se revendiquent de l'œuvre de Frédéric Leplay.

<sup>13</sup> A titre certes anecdotique, mais symbolique, une telle approche est confortée par l'approche marketing de la MAIF dans ses messages publicitaires : « *Assureur-Militant* ».

quantifiées. Composante structurelle de l'ESS, aux contours et au poids difficiles à estimer, et constamment en proie (de façon tant macro que microéconomique) aux doutes émis par la société, tant sur sa compétence technique que sur sa pérennité et sa motivation, il demeure une constante de l'*input* en ESS, qui renforce le poids des associations, confirme la légitimité des mutuelles, assoit globalement la gouvernance des structures de l'ESS sur la base du désintéressement des décisions finales. Malheureusement, son poids économique est largement sous-estimé par les indicateurs d'*output* (Gadrey, Jany-Catrice 2005).

Tout cela nous conduit à une reconsidération de la mesure des performances de l'ESS, car s'il est (décrété) logique que les normes comptables contemporaines ne s'appuient que sur des critères de performance à court terme de l'*output*, il doit tout aussi être logique que des critères de performance de l'*input*, qui ne sauraient de ce fait préjuger de son degré d'échéance, soient pris en compte dans une analyse économique pertinente et objective.

En attendant de telles (re)considérations, ç'est ainsi qu'au prétexte qu'une association de lutte contre l'illettrisme, composée uniquement de bénévoles, ne participe pas au Produit Intérieur Brut, qu'elle ne dispose d'aucun argument pour faire valoir son véritable impact. C'est ainsi qu'une coopérative de consommateurs qui choisit d'éviter, en dépit de résultats économiques délicats, licenciements, délocalisation et plans sociaux ne bénéficie d'aucune aide spécifique pour aider à de tels choix. C'est ainsi que la mutualité n'est aujourd'hui considérée par les institutions bruxelloises qu'à l'aune d'une concurrence déloyale à l'endroit des compagnies d'assurance santé.

L'ensemble de cette approche nous permet d'explicitier:

- la difficulté, pour les paradigmes néoclassiques et leur mode d'analyse (individualisme méthodologique) de reconnaître les spécificités de l'ESS,
- les problèmes de légitimation et de reconnaissance de l'ESS dans les politiques publiques actuelles et à venir, et qui pour l'heure ne saisissent pas l'opportunité d'un raisonnement en termes d'*input*, plutôt que celui en termes d'*output*.

## Conclusion.

Notre approche a donc consisté à fournir deux critères d'homogénéisation des structures se revendiquant de l'économie sociale et solidaire :

- Elles participent toutes d'une offre de services collectifs, et ce, en adéquation avec leur territoire tout en lui intégrant une composante de longue période.
- Elles s'astreignent davantage à des obligations de moyens qu'à des objectifs de résultats, ce qui les place quantitativement en situation de faiblesse relative au regard des autres structures économiques.

Nous proposons donc un ensemble de recommandations concrètes, destinées, tant aux chercheurs qu'aux praticiens de l'ESS :

Pour les chercheurs, il faut rendre **visible** l'ESS. Les efforts récemment entrepris par le CEGES et le CNCRES pour associer les chercheurs aux praticiens dans l'esprit d'établissement de critères communs d'appartenance, et d'une recherche de meilleure prise en compte du poids de l'ESS, sont à ce titre des pistes à poursuivre. A la rencontre des organismes et de leurs gestionnaires, les chercheurs doivent mettre en valeur l'offre de services collectifs, l'adéquation aux territoires et la prise en compte de la longue période qui les caractérise. Autant pour faire ressortir cette spécificité pour des entités juridiques (coopératives et mutuelles) trop souvent assimilées à de simples entreprises marchandes, que pour sortir de la logique du statut juridique afin de mieux comprendre et de valoriser les structures plus récentes de l'économie solidaire.

Pour les praticiens, il faut rendre **lisible** l'ESS. Les pratiques différenciées, mais aussi la phraséologie (ambiguïté des termes, abus d'acronymes) de nos organismes laissent trop souvent penser au grand public, et plus grave encore, aux décideurs publics, que des distinctions doivent être opérées entre eux. Les critères de qualification de l'ESS, pourtant très distinctifs dès lors que l'on raisonne en termes d'*input*, et non d'*output*, doivent permettre de nous faire une représentation simple (avec les notions sous-jacentes de double appartenance, de sociétariat, de démocratie), mais aussi de fournir à la société une image commune. Les opérations de communication comme le mois de l'ESS, impulsées désormais sur un plan national sont, par exemple, autant d'initiatives à prolonger.

## **Bibliographie :**

- Andreck, G., (sous la direction de ) « *La démocratie, principe de gouvernement des mutuelles du GEMA* », Octobre 2004.
- Capron, M., et Chiappello, E., : « *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier* » éd. La Découverte, 2005
- Collectif : « *L'avancée des biens publics* », Présenté par Robert M. Solow, Albin Michel Economie, mai 2006.
- Collectif : « *L'économie Sociale de A à Z* », Alternatives Economiques, Coll. *Pratique* janvier 2006..
- Collectif, « *L'économie sociale en Limousin : plus d'un emploi salarié sur dix* », Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire du Limousin, en collaboration avec l'INSEE, Focal N°44, Mars 2008.
- Demoustier, M. : « *L'économie sociale et solidaire et le développement local* », In : « Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, La Découverte, Coll. *Recherches*, 2006.
- Drapéri, J.-F., « *Parler des entreprises coopératives* », La lettre du GNC, Avril 2006.
- Gadrey, J., et Jany-Catrice, F. : « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », Coll. *Repères*, La Découverte, 2005.
- Institut Français des Administrateurs, « *Coopératives et Mutuelles, un gouvernement d'entreprise original* », Rapport du groupe de travail présenté par Etienne Pfimlin, Janvier 2006.
- Lindahl, E. : « *Just taxation, a positive solution* », in Musgrave et Peacock, MacMillan, Londres, 1958.
- Malabou, D. : « *Biens publics, biens privés et externalités, quel rôle pour l'institution coopérative ?* ». L'entreprise coopérative : expériences et recherche francophones. PULIM, 1997.
- Malabou, D. : « *L'essentiel de la Microéconomie* », Gualino éd., 1999.
- Malabou, D. : « *Le poids réel des associations dans la redynamisation des territoires* », Rapport au Conseil économique et social régional du Limousin, 2008.